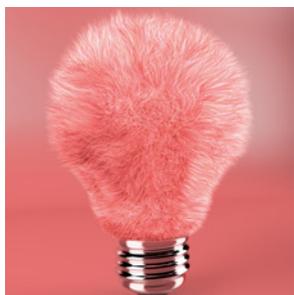


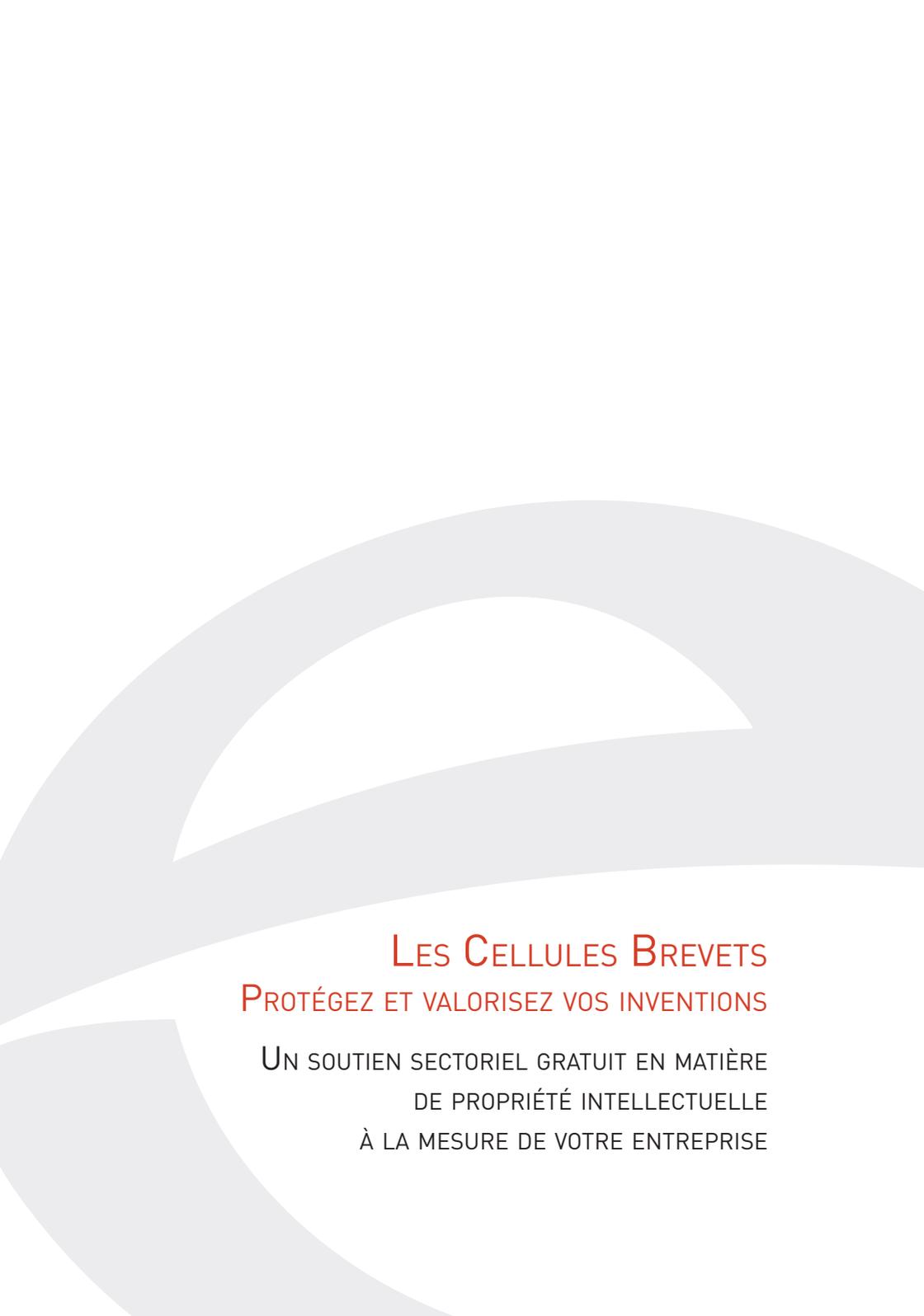
# LES CELLULES BREVETS



## PROTÉGEZ ET VALORISEZ VOS INVENTIONS

Un soutien sectoriel gratuit en matière de propriété intellectuelle à la mesure de votre entreprise





# LES CELLULES BREVETS

## PROTÉGEZ ET VALORISEZ VOS INVENTIONS

UN SOUTIEN SECTORIEL GRATUIT EN MATIÈRE  
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
À LA MESURE DE VOTRE ENTREPRISE



Le SPF Economie vous soutient!

2

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
<http://economie.fgov.be>

tél. 02 277 51 11

Pour les appels en provenance de l'étranger :  
tél. + 32 2 277 51 11

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte  
Président du Comité de direction  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2013/2295/31

E6-790/0042-13

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

## Table des matières

Avant propos.....	4
1. Qu'est-ce qu'une Cellule Brevets ?.....	5
2. Quels droits de propriété intellectuelle ?.....	7
3. Comment les Cellules Brevets informent-elles les entreprises ?.....	7
4. Comment votre Cellule Brevets accompagne-t-elle votre entreprise ?.....	8
5. Qui vous aide ?.....	9
6. Les Cellules Brevets.....	10
7. Cellules Brevets reconnues comme centres PATLIB .....	13
8. Coordonnées des services compétents.....	14

## Avant-propos

Stimuler l'innovation et la créativité est capital pour être compétitif dans une économie de la connaissance. Les droits de propriété intellectuelle, tels que les brevets, jouent un rôle important dans la stimulation de l'innovation puisqu'ils protègent la valeur des inventions et des investissements qui en découlent. Les inventions suscitent également un nouveau travail de recherche et de développement, grâce à la publication d'informations-brevets.

Il est donc dans l'intérêt de votre entreprise d'utiliser le mieux possible les possibilités des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du développement et du lancement de vos produits, services et processus.

4

Le manque de connaissances de base et de stratégie adéquates en matière de protection et de valorisation de leurs innovations est surtout perceptible dans les PME. Par ailleurs, il est fréquent que ces dernières ne recourent pas encore aux banques de données brevets gratuites, une source d'information technique importante.

C'est pour répondre à ces besoins que le SPF Economie a créé les Cellules Brevets, qui sensibilisent les entreprises de leur secteur aux droits de propriété intellectuelle et répondent à leurs questions. Depuis 2004, le SPF Economie apporte un soutien financier aux Cellules Brevets de trois Centres collectifs de recherche. Une quatrième Cellule Brevets a vu le jour en 2011 auprès d'une fédération sectorielle.

Les entreprises qui recourent à la prestation de services des Cellules Brevets en sont unanimement satisfaites. Pourquoi ne feriez-vous pas de même, d'autant plus que ce service est gratuit?



« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

## 1. Qu'est-ce qu'une Cellule Brevets ?

Une Cellule Brevets est une équipe d'experts qui soutient toutes les entreprises de son secteur, **et en particulier les PME**, dans la gestion de leur propriété intellectuelle. Initiative du SPF Economie, qui les soutient financièrement, les Cellules Brevets offrent plus de services qu'une information-brevets classique. Les Cellules Brevets offrent un accompagnement aussi bien collectif qu'individuel aux entreprises dans leur secteur.

Les Cellules Brevets sensibilisent et **informent les entreprises d'une manière collective** sur l'importance des droits de propriété intellectuelle et sur leur utilisation optimale au cours du processus d'innovation.

D'autre part, les Cellules Brevets **accompagnent les entreprises d'une manière individuelle** sur le lancement et la protection de leurs inventions. Elles les soutiennent aussi en termes d'utilisation des connaissances que renferment les brevets de tiers. Ces connaissances peuvent dans une large mesure être consultées gratuitement via les bases de données de brevets.

Ce service est **gratuit**. Une contribution peut éventuellement vous être demandée si vos questions vont au-delà de la mission des Cellules Brevets et nécessitent une étude plus approfondie et plus longue.

## **SAVIEZ-VOUS QUE ...**

*Vous n'avez pas besoin de développer des inventions majeures pour demander un brevet ?  
Une amélioration d'un produit existant peut suffire.*

### **Brevets**

- Protection juridique d'une invention
- Droit d'interdire aux tiers l'utilisation de l'invention, ou de ne le permettre que par un contrat de licence
- Lutte contre la contrefaçon
- Instrument de marketing

**Les Cellules Brevets vous offrent un soutien gratuit**

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

## 2. Quels droits de propriété intellectuelle ?

Les Cellules Brevets vous informent essentiellement sur les droits de propriété intellectuelle :

- brevets ;
- marques ;
- dessins et modèles ;
- droit d'auteur.



Par ailleurs, des informations sur des matières connexes tels l'i-Depot, les déclarations de confidentialité, ou encore la lutte contre la contrefaçon, sont également communiquées aux entreprises. En fonction des besoins du secteur auquel la Cellule Brevets est reliée, les accents et le contenu des activités peuvent quelque peu différer.

7

## 3. Comment les Cellules Brevets informent-elles les entreprises ?

Les Cellules Brevets sensibilisent et informent les entreprises d'une manière collective :

- publier des articles dans des bulletins d'information ou journaux spécialisés ;
- organiser des sessions d'information ou des workshops ;
- être présent lors de foires ;
- maintenir un site web informatif avec un agenda d'activités.



## 4. Comment votre Cellule Brevets accompagne-t-elle votre entreprise ?

Les experts des Cellules Brevets répondent à vos questions sur les brevets en général ou sur une invention spécifique.

Ils effectuent également pour vous différents types de recherches dans les bases de données de brevets :

- recherche documentaire
  - **Quoi ?** Recherches sur les brevets existants dans un domaine technique déterminé.
  - **Pourquoi ?** Vous souhaitez vérifier si l'idée de base de votre invention est nouvelle, avant d'y travailler. En effet, vous voulez éviter la violation de brevets de tiers ou en connaître les lacunes.
- recherches générales
  - **Quoi ?** Recherche d'un document brevet pour une invention spécifique, recherche de la validité d'un brevet existant dans un domaine déterminé, recherche des brevets d'une firme déterminée, etc.
  - **Pourquoi ?** Vous souhaitez avoir un aperçu des inventions et savoir où et par qui elles sont protégées avec un brevet.
- veille technologique
  - **Quoi ?** Rassembler régulièrement des informations sur un domaine technique spécifique sur base de nouveaux brevets.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- **Pourquoi ?** Vous souhaitez suivre l'état de la technique dans un domaine technique spécifique.
- intelligence stratégique
  - **Quoi ?** L'utilisation d'informations-brevets dans les décisions d'affaires :
    - Statistiques de brevets
    - Text mining : vous souhaitez découvrir le contenu de base d'une grande quantité de documents (brevets), sans savoir exactement ce que vous cherchez.
    - Patent mapping : vous souhaitez un aperçu graphique des brevets dans un domaine technique spécifique, sur les activités de vos concurrents, etc.
  - **Pourquoi ?** Vous souhaitez mesurer les activités de R&D d'un secteur, identifier des tendances techniques, repérer d'éventuels concurrents, etc.

## 5. Qui vous aide ?

Les **experts** des Cellules Brevets ont une formation scientifique ou juridique.

Grâce à son intégration dans une organisation sectorielle, la Cellule Brevets peut répondre à vos questions **avec une solide connaissance sectorielle**. Pour le support technique dans des domaines très spécifiques, ils font appel à des experts techniques.



## 6. Les Cellules Brevets



Cellule Brevets  
Industrie textile



**CENTEXBEL**

Le Centre Scientifique et Technique de  
l'Industrie Textile Belge

Tél: + 32 87 322 430

[brevets@centexbel.be](mailto:brevets@centexbel.be)

<http://www.centexbel.be/fr/cellule-brevets>

10

Cellule Brevets  
Construction



**CSTC**

Le Centre Scientifique et Technique de la Construction

Tél: + 32 2 716 42 11

[brevet@bbri.be](mailto:brevet@bbri.be)

<http://www.cellulebrevet.be>



@cellulebrevet

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Cellule Brevets  
Industrie technologique



SIRRIS  
Le Centre Collectif de l'Industrie Technologique Belge

Tél: + 32 498 91 64 54  
[patent@sirris.be](mailto:patent@sirris.be)  
<http://ip.sirris.be>

11

Cellule Brevets  
Industries chimiques et sciences de la vie

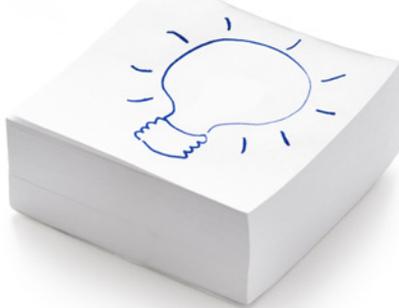


ESSENCIA  
Fédération Belge des Industries Chimiques et  
des Sciences de la Vie ASBL

Tél: + 32 2 238 97 56  
[cellule-brevets@essencia.be](mailto:cellule-brevets@essencia.be)  
[http://www.essencia.be/fr/cellule\\_brevets](http://www.essencia.be/fr/cellule_brevets)

**Votre entreprise n'appartient pas à un de ces quatre secteurs et vous avez des questions au sujet de la propriété intellectuelle ?**

Dans ce cas, prenez contact avec l'Office belge de la Propriété intellectuelle au SPF Economie (voir point 8 pour les coordonnées).



## **SAVIEZ-VOUS QUE ...**

*Les bases de données de brevets peuvent être intéressantes, même sans intention d'un dépôt de brevets ?*

*Quiconque cherche une idée intéressante ou une solution technique peut trouver des informations utiles dans les bases de données de brevets. En effet, la délivrance d'un brevet est accompagnée par la publication d'information détaillée sur l'invention brevetée.*

### **Bases de données**

- Vérification de la liberté d'exploitation
- Source d'informations techniques
- Instrument de veille technologique (cf. point 4)
- Source d'inspiration

**L'accès est gratuit.**

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

## 7. Cellules Brevets reconnues comme centres PATLIB

Le réseau PATLIB (PATent LIBrary) est un réseau européen de entres d'information-brevets mis en place avec le soutien de l'Office Européen des Brevets ([www.epo.org](http://www.epo.org)).

Les trois Cellules Brevets suivantes sont reconnues comme centres PATLIB :

- Cellule Brevets Industrie textile - CENTEXBEL
- Cellule Brevets Construction - CSTC
- Cellule Brevets Industrie technologique - SIRRIS

Le réseau belge des centres PATLIB est coordonné par l'Office belge de la Propriété intellectuelle, qui fait partie du SPF Economie, et est composé comme suit :

- les trois Cellules Brevets précitées qui sont rattachées aux Centres collectifs de recherche
- trois centres universitaires :
  - Centre PATLIB universitaire - Université de Mons
  - Centre PATLIB universitaire - Université Libre de Bruxelles
  - Centre PATLIB universitaire - Katholieke Universiteit Leuven
- un centre régional :
  - Centre PATLIB régional - PICARRÉ



## 8. Coordonnées des services compétents

### Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

- **Service de subsides et de surveillance :**

#### **Direction générale de la Qualité et de la Sécurité**

Division Qualité et Innovation

Service Normalisation et Compétitivité

North Gate – 5<sup>e</sup> étage – bureau 05B62

Boulevard du Roi Albert II 16

1000 Bruxelles

T 02 277 80 20

F 02 277 54 42

E-mail [cellulesbrevets@economie.fgov.be](mailto:cellulesbrevets@economie.fgov.be)

Site internet <http://economie.fgov.be/fr/>

> [Entreprises & Indépendants](#)

> [Vie des entreprises](#)

> [Soutien et primes](#)

> [Les cellules brevets](#)



« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

▪ **Direction générale de la Régulation et de l'Organisation du marché**

Division Economie immatérielle

Office belge de la Propriété intellectuelle

North Gate – point de contact – bureau 00A40

Boulevard du Roi Albert II 16

1000 Bruxelles

T 02 277 90 11

F 02 277 52 61

E-mail [piie\\_doc@economie.fgov.be](mailto:piie_doc@economie.fgov.be)

Site internet <http://economie.fgov.be/fr/>

> [Entreprises & Indépendants](#)

> [Propriété intellectuelle](#)









Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
<http://economie.fgov.be>